



## AVIS AU CONSEIL N<sup>o</sup> 13-03

### **Objet : Consultation publique du CCPM au sujet du Plan opérationnel pour 2013 et 2014**

Le Comité consultatif public mixte (CCPM) de la Commission de coopération environnementale (CCE) de l'Amérique du Nord :

**EN CONFORMITÉ** avec le paragraphe 16(4) de l'Accord nord-américain de coopération dans le domaine de l'environnement (ANACDE), lequel stipule que le CCPM « pourra fournir des avis au Conseil sur toute question relevant du présent accord [...] ainsi que sur la mise en œuvre et le développement du présent accord [, et qu'il] pourra exercer telles autres fonctions que lui confiera le Conseil »;

**AYANT** examiné les sommaires du Plan opérationnel pour 2013 et 2014 transmis le 6 mars dernier et ayant formulé des observations initiales le 22 mars suivant;

**AYANT** aussi examiné les descriptions de projet et le budget qui se rapportent audit Plan opérationnel;

**AYANT** par la suite mené une consultation publique sur le Plan proposé et examiné les observations et recommandations en annexe formulées par des intéressés nord-américains;

**RAPPELANT** deux des trois thèmes que le Conseil a énoncés dans le Plan stratégique de la CCE pour 2010 à 2015, à savoir *Les changements climatiques – une économie à faibles émissions de carbone* et *L'écologisation de l'économie nord-américaine*;

**CHERCHANT** à contribuer de façon constructive à l'atteinte de ces objectifs stratégiques dans le cadre du programme de travail concerté de la CCE pour 2013 et 2014;

**FORMULE** les observations et recommandations suivantes à l'attention du Conseil :

### **Observations générales**

Le CCPM a le plaisir de voir que tous les projets qu'il a cautionnés sauf un font partie du Plan opérationnel pour 2013 et 2014. Malgré tout, il souhaite que le Conseil envisage de réexaminer le projet intitulé *Réduction des émissions de gaz à effet de serre provenant des centrales électriques nord-américaines* et d'entreprendre des travaux sur cette importante question dans le cadre du plan stratégique pour 2015 à 2020. Le CCPM constate que plusieurs projets cadrant avec les priorités susmentionnées, à savoir *Les changements climatiques – une économie à faibles émissions de carbone* et *L'écologisation de l'économie nord-américaine*, ne comportent pas de

volet relatif à l'énergie verte, notamment le projet 12, intitulé *Amélioration des conditions favorisant la construction de bâtiments écologiques en Amérique du Nord*. Le CCPM estime que des travaux sur les techniques de production d'électricité à partir des énergies solaire et éolienne pourraient s'avérer très bénéfiques pour les trois pays, particulièrement pour les collectivités isolées. Outre le fait que ces techniques permettraient de réduire les émissions de gaz à effet de serre, il serait facile de les mettre en place au Canada, au Mexique et aux États-Unis en collaborant avec les promoteurs qui s'y trouvent. Le CCPM invite aussi le Conseil à porter attention à l'avis qu'il lui a récemment formulé à la suite de sa réunion de Calgary, car celui-ci énonce une série de recommandations qui pourraient s'appliquer aux travaux que l'on a inclus ou que l'on envisage d'inclure dans le prochain plan stratégique.

Le CCPM constate aussi que le Plan opérationnel accorde moins d'attention à la salubrité des écosystèmes, bien que les trois pays aient admis qu'il s'agit d'un élément essentiel à la santé humaine. Des travaux pourraient porter sur la fragmentation des écosystèmes, qui est liée de façon très étroite au transport notamment, et qui continue de constituer l'une des principales causes de la perte de biodiversité.

En ce qui concerne l'évaluation du rendement des projets, certaines descriptions énonçant les principaux résultats escomptés de manière assez précise contrairement à d'autres, le CCPM estime qu'il faudrait recourir à une méthode plus uniforme pour évaluer le rendement de l'ensemble des projets.

Pour ce qui est de l'avenir, le CCPM constate que le budget envisagé n'indique pas vraiment quels fonds serviront en 2013 et en 2014 à établir le plan stratégique pour 2015 à 2020, bien que ces travaux auront probablement lieu au cours de ces deux années. Il recommande donc que la version complète du Plan opérationnel explique de quelle manière la CCE établira le prochain plan stratégique et à partir de quel poste budgétaire. Le budget n'indique pas non plus les activités qui seront entreprises en relation avec le vingtième anniversaire de création de la CCE, en 2014. Le CCPM recommande donc que le Plan opérationnel donne une description de ces activités et à partir de quel poste budgétaire la CCE les financera.

### **Collaboration nord-américaine en vue de conserver les aires protégées transfrontalières**

Le CCPM soutient vivement ce projet et recommande de l'étendre à d'autres aires protégées transfrontalières.

### **Amélioration de l'application des lois de l'environnement en Amérique du Nord**

Le CCPM constate que la description de ce projet ne semble pas vraiment donner suite aux observations qu'il a formulées dans sa lettre du 22 mars dernier. Il espère que le Groupe de travail sur l'application et l'observation des lois et d'autres intervenants de ce projet chercheront des possibilités de se pencher sur les questions qu'il a soulevées dans cette lettre.

### **Amélioration de la qualité de l'air intérieur afin de réduire l'exposition aux polluants atmosphériques au sein des collectivités autochtones d'Alaska et d'autres régions d'Amérique du Nord**

La description détaillée de ce projet donne majoritairement suite aux observations du CCPM, en accordant une plus grande importance aux enseignements à tirer du projet et à la manière d'élargir l'application de l'approche qu'il préconise à d'autres collectivités autochtones d'Amérique du Nord qui sont aux prises avec divers problèmes que suscite la qualité de l'air intérieur. Toutefois, en vue de donner à ce projet un caractère plus continental, le CCPM suggère de le mettre en relation, depuis le début, à des projets analogues qui sont en cours au Canada et au Mexique. Plusieurs projets, particulièrement au Mexique, visent en effet à diminuer les répercussions sur la santé et l'environnement qu'a l'utilisation du bois de chauffage et du charbon dans les résidences en recourant à des poêles écologiques et à des marmites solaires.

### **Application du programme AirNow-International en Amérique du Nord**

Le CCPM estime que ce projet comporte un excellent volet en vue de solliciter la participation du public. Dans l'ensemble du Mexique, les citoyens pourront sous peu avoir accès à des données fiables sur la qualité de l'air qui leur permettront de prendre des décisions éclairées afin de protéger leur santé.

### **Le carbone bleu de l'Amérique du Nord : évaluation du rôle des habitats côtiers dans le bilan du carbone sur le continent**

Il s'agit d'un projet très pertinent et le CCPM estime important de souligner ce que sa description mentionne explicitement : « Étant donné que [les] habitats [de carbone bleu] ont aussi de nombreux avantages pour les écosystèmes, notamment en servant d'habitats aux poissons et à d'autres espèces sauvages, en prévenant les inondations et en améliorant la qualité de l'eau, le projet soutient aussi les objectifs de la priorité intitulée *Des collectivités et des écosystèmes en santé*, en particulier l'objectif stratégique « Renforcer la résilience des écosystèmes et des collectivités ». Cette exhaustivité devrait s'appliquer de façon aussi claire et nette à d'autres projets.

### **Modélisation et évaluation intégrées de la dynamique du carbone forestier et des options d'atténuation des changements climatiques**

Ce projet est important, car il accorde un rôle essentiel aux écosystèmes dans le cycle du carbone. Le CCPM suggère cependant d'y énumérer intégralement les services écosystémiques où s'accomplit notamment ce cycle du carbone. En outre, le CCPM estime que ce projet bénéficierait grandement de la participation du secteur privé, dont celle du secteur forestier.

### **Amélioration des conditions favorisant la construction de bâtiments écologiques en Amérique du Nord**

Le CCPM soutient vivement les principaux objectifs de ce projet, en particulier la formation de la main-d'œuvre dans le cadre d'emplois verts, l'utilisation efficace des ressources et le renforcement des capacités d'analyse comparative du rendement énergétique au Mexique. Il estime toutefois que pour avoir de meilleures incidences, le projet devrait aussi viser la recherche de solutions de financement, car il s'agit d'un élément fondamental, ainsi qu'une plus forte interaction avec les secteurs de la construction et de l'aménagement étant donné qu'en fin de compte, c'est sur eux que reposera la réussite de ces activités.

## **Plateforme nord-américaine d'échange d'informations en ligne sur les changements climatiques**

Les travaux auxquels ce projet donnera lieu sont impressionnants et offrent beaucoup de possibilités, mais dans une perspective d'avenir, le CCPM estime que la CCE devrait s'employer à mieux publiciser ses documents afin de susciter une plus vaste participation du public à ses activités.

## **Écologisation du transport aux postes frontaliers terrestres d'Amérique du Nord**

Le CCPM est d'avis que ce projet ne suscite pas la participation des intervenants, particulièrement les collectivités et les entreprises frontalières. La description donne l'impression que le projet est dicté par les gouvernements et qu'il est axé sur des questions de sécurité. Pour qu'il soit fructueux, il faudrait envisager la consultation d'un plus grand nombre d'intervenants, dont le secteur du camionnage, les associations d'entreprises dans les couloirs commerciaux et les collectivités frontalières.

En dernier lieu, à mesure que la mise en œuvre du Plan opérationnel avancera, les membres du CCPM apprécieraient avoir la possibilité de collaborer de près avec les groupes de travail.

Confiants que les recommandations formulées dans le présent avis cadrent étroitement avec les priorités stratégiques que le Conseil a établies, les membres du CCPM cautionnent unanimement ledit avis.

**Approuvé par les membres du CCPM  
le 27 juin 2013**